



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 10 novembre 2020 à la salle des sessions.

Cette assemblée est présidée par monsieur Larry Bernier, maire de Lac-Édouard et à laquelle sont présents : messieurs les conseillers Adrien Francoeur, Claude Lavoie, Gilles Lepage, Jules Morisset, Mario Muir et Henry Rioux formant quorum.

Est également présente madame Mélanie Dagenais directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

83-20 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gilles Lepage ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. « Certains ont peur du vide, moi, vu le prix de l'essence j'ai plutôt peur du plein. »
(Anonyme)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 oct. 2020
4. Correspondance
5. Présentation et adoption des dépenses d'octobre
6. Avis de motion concernant l'adoption du règlement 175-2020 déterminant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant pour l'année 2021
7. Résolution déterminant les dates et heures des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2021
8. Résolution concernant le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus
9. Résolution adoptant le dépôt des comptes de taxes à recevoir
10. Résolution adoptant le dépôt des états financiers comparatifs
11. Résolution Soutien à la coopération intermunicipale
12. Résolution autorisant la signature de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge
13. Affaires nouvelles
14. Question du public
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



**84-20 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
13 OCTOBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Claude Lavoie ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE :

- Lettre de M. Sébastien Provencher, Président de l'Association des propriétaires riverains Baie Power/Baie Williams Ouest, concernant les travaux d'excavation et d'enfouissement de la fibre optique de la compagnie AMBRA laissant le terrain dans un état lamentable. La compagnie AMBRA donnera des sous dans ce dossier, mais il demande à la municipalité de défrayer le manque à gagner.
- Lettre du Centre d'information et de référence de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches au sujet de l'arrivée du service 211 sur notre territoire. Le 211 est un service d'information et de référence vers les ressources sociocommunautaires.
- Lettre de La Grande Semaine des tout-petits faisant référence à la semaine qui s'est tenue du 15 au 21 novembre 2020 dernier. Cette dernière nous invite à porter le message qui mise sur l'importance d'agir tôt afin d'offrir à chaque tout-petit les mêmes chances de se développer pleinement.

85-20 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES D'OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur Claude Lavoie ;

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte les dépenses présentées dans le fichier ci-joint pour le mois d'octobre 2020.

**AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU REGLEMENT 175-2020 DETERMINANT
L'IMPOSITION DES DIFFERENTS TAUX DE TAXES OU COMPENSATIONS S'Y RATTACHANT
POUR L'ANNEE 2021**

Je, Jules Morisset, donne cet avis de motion qu'à l'assemblée spéciale de ce Conseil du 17 décembre 2020, sera adopté le règlement 175-2020, décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant pour l'année 2021.

**86-20 RÉOLUTION DÉTERMINANT LES DATES ET HEURES DES SÉANCES
RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Adrien Francoeur

APPUYÉ PAR monsieur Jules Morisset

ET RÉSOLU

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2021. Toutes les séances débuteront à dix-neuf heures.

| | | | |
|------------|----------|--------------|-------------|
| 12 Janvier | 13 Avril | 13 Juillet | 5 Octobre |
| 9 Février | 11 Mai | 10 Août | 9 Novembre |
| 9 Mars | 8 Juin | 14 Septembre | 14 Décembre |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**87-20 RÉSOLUTION ADOPTANT LE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Henry Rioux

APPUYÉ PAR monsieur Gilles Lepage

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard adopte le dépôt des déclarations pécuniaires des membres du Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

88-20 RÉSOLUTION ADOPTANT LE DÉPÔT DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Adrien Francoeur

APPUYÉ PAR monsieur Mario Muir

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard adopte le dépôt des comptes de taxes à recevoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

89-20 RÉSOLUTION ADOPTANT LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Henry Rioux

APPUYÉ PAR monsieur Claude Lavoie



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



ET RÉSOLU

QUE ce conseil adopte le dépôt des états financiers comparatifs présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélanie Dagenais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

90-20 RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FRR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les Municipalités de La Bostonnais, Lac-Édouard et Ville de La Tuque désirent présenter un projet de mise à niveau du parc informatique des municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jules Morisset

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gilles Lepage

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-Édouard s'engage à participer au projet de mise à niveau du parc informatique des municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard;
- Ce conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Ce conseil nomme Ville de La Tuque organisme responsable du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

91-20 RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jules Morisset

ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire, Larry Bernier, et madame Mélanie Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Édouard l'Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



**92-20 RÉOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
D'AUGMENTER LE LIBRE PASSAGE SITUÉ SOUS LE PONT 1805 SÉPARANT LES
PARTIES NORD ET SUD DU LAC ÉDOUARD.**

ATTENDU QUE de nombreux citoyens empruntent le passage sous le pont 1805 pour se déplacer en embarcations de toutes sortes;

ATTENDU QUE l'espace libre sous le pont 1805, tant en largeur qu'en hauteur, est insuffisant pour le passage sécuritaire de nombreux types d'embarcation, dont les pontons;

ATTENDU QUE la situation actuelle met en cause la sécurité des navigateurs qui empruntent ce passage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gilles Lepage

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec de faire en sorte que la largeur du passage sous le pont ainsi que la hauteur sous le pont 1805 soient telles que deux embarcations puissent se rencontrer et y passer facilement;

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que la navigation sous ce pont soit sécuritaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, informe les personnes présentes que le journal mensuel Le Tour du Lac sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mardi du mois comme il a déjà été convenu.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public, réunion à huis clos car nous sommes en zone rouge dû à la Covid-19.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-AURICE**



93-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 19 h 40.

Mélanie Dagenais

Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Larry Bernier

Larry Bernier
Maire